

Questions orales

[Français]

L'IMMIGRATION

Mme Maud Debien (Laval—Est, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Au mois d'août dernier, nous apprenions que le gouvernement avait décidé d'augmenter le rythme d'émission des certificats de citoyenneté au Québec, de façon à permettre au plus grand nombre de nouveaux citoyens d'exercer leur droit de vote lors du prochain référendum, soit près de 10 000 personnes.

• (1140)

Le premier ministre, qui se défend de vouloir faire de la politique sur le dos des nouveaux arrivants, peut-il nous indiquer si ce genre de pratique est courante à l'approche d'une élection ou d'un référendum?

[Traduction]

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, la question de la députée concerne le vote qui aura lieu au Québec. De toute évidence, cela relève de cette province. L'accord Canada-Québec est une illustration du fédéralisme dans ce qu'il a de mieux et de plus souple. Si la députée ne le comprend pas, c'est qu'elle ne comprend pas l'accord.

[Français]

Mme Maud Debien (Laval—Est, BQ): Monsieur le Président, je pense que la députée n'a malheureusement pas compris ma question, parce que l'accélération de ce processus ne dépend pas du Québec, mais du gouvernement fédéral.

Comment le premier ministre peut-il expliquer, entre autres, qu'un tel programme d'accélération du traitement des demandes de certificat de citoyenneté n'ait pas été mis en place lors des récentes élections au Nouveau-Brunswick et en Ontario, comme c'est le cas par exemple au Québec en ce moment?

[Traduction]

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, la députée me semble voir d'un mauvais oeil le processus de la citoyenneté. Ce processus est le même partout au Canada pour tous ceux qui veulent devenir citoyens, que ce soit au Québec, au Nouveau-Brunswick ou en Colombie-Britannique. Nous n'avons qu'un seul système. Il marche bien, et il continuera de bien marcher.

* * *

LE RECENSEMENT

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, l'an prochain, au cours du recensement de Statistique Canada, les Canadiens seront appelés à déclarer leur origine ethnique. Les citoyens seront tenus par la loi de répondre à cette question. La question est posée afin que le gouvernement puisse calculer les objectifs qu'il doit viser dans le cadre de son programme d'équité en matière d'emploi.

Le ministre de l'Industrie confirmera-t-il que le gouvernement entend poursuivre les Canadiens qui refusent de participer à cet exercice d'auto-identification selon la race?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, la députée sait que le recensement périodique vise à déterminer la composition de la société canadienne. Ces renseignements sont utiles à plusieurs fins.

Pour déterminer l'origine ethnique des répondants, les statisticiens ont par le passé fait des calculs à partir des données sur la langue au lieu de réponses à une question précise sur l'origine ethnique. Cette fois-ci, nous croyons que la collecte de renseignements plus complets nous permettra de mieux comprendre la composition de la société canadienne, ce qui devrait nous être utile à bien des égards.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, les Canadiens qui rempliront ce questionnaire pourront préciser s'ils sont d'origine chinoise, japonaise, coréenne, asiatique du Sud, de l'Ouest ou du Sud-Est. Toutefois, ceux qui voudront se déclarer canadiens devront choisir la catégorie «Autre». Dans notre propre pays, nous devons nous considérer comme des citoyens d'une «autre» origine ethnique.

Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi le gouvernement s'oppose si vivement à ce que les répondants se déclarent canadiens?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, il est malheureux que le Parti réformiste ne soit jamais parvenu, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, à reconnaître le fait que le Canada est constitué de citoyens de différentes couleurs et de différentes langues. Les réformistes ne voient le Canada que de leur point de vue et sont incapables de comprendre à quel point la mosaïque que nous avons créée est variée. C'est pourtant l'une des forces du Canada. Il est malheureux que les réformistes jugent ainsi la simple collecte de renseignements fort utiles à plusieurs fins.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Récemment, le président de Radio-Canada reconnaissait l'existence de deux réseaux distincts au sein de la Société, soit les réseaux anglais et français. Comme il fallait s'y attendre, M. Beatty a pour sa part toutefois refusé de reconnaître l'iniquité du financement entre ces deux réseaux.

Le ministre reconnaît-il, lui, cette iniquité dans le financement des deux réseaux et entend-il réparer l'injustice flagrante qui est faite au réseau français, en l'exemptant des coupures décrétées en février dernier?